

Votre enfant au collège Antoine GUICHARD

à la rentrée 2016

Le collège est divisé en deux cycles :

- **Un cycle 3, le cycle des consolidations** : CM1/CM2/6ème qui vise à assurer une meilleure continuité entre l'école primaire et le collège
- **un cycle 4, le cycle des approfondissements** : 5ème, 4ème et 3ème.

Quels horaires pour les collégiens ?

Ils sont dus à tous les élèves sur la base de 26 heures hebdomadaires pour chaque niveau (6ème, 5ème, 4ème, 3ème).

En 6ème, il y a 23 heures d'enseignements obligatoires + 3 heures d'enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé en classe de 6ème)

En cycle 4, il y a 22 heures d'enseignements obligatoires + 4 heures d'enseignements complémentaires (AP (accompagnement personnalisé) ou EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires)).

Prenons l'exemple des élèves de 6ème :

Ils ont aujourd'hui au moins 27h dans leur emploi du temps :

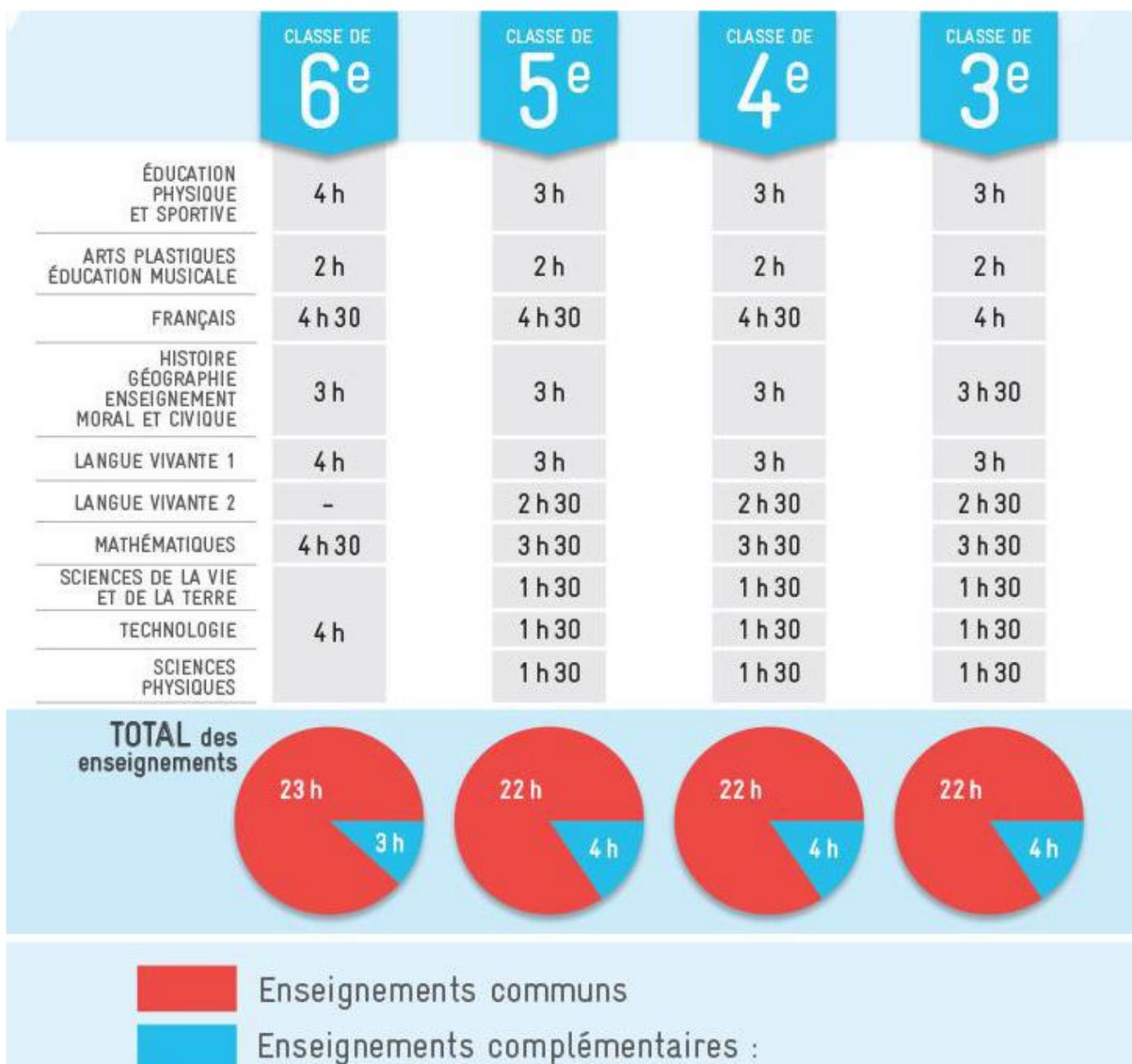
- 25h de cours
- 2h d'accompagnement personnalisé
- des heures éventuelles d'aide aux devoirs, clubs et soutien

Avec la réforme du collège ces élèves de 6ème auront 26h tout compris :

- 23h de cours
- 3h d'accompagnement personnalisé

Les enseignements obligatoires

Le contenu des enseignements visera à acquérir « le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». Voici l'organisation par niveau :



Les enseignements complémentaires

L'établissement a toute autonomie pour choisir de mettre en œuvre un enseignement de complément. C'est un choix pédagogique et budgétaire qui relève de la communauté éducative. Le collège a choisi l'enseignement « Langues et cultures de l'antiquité ».

L'Accompagnement Personnalisé

C'est une aide apportée à chaque élève pour lui permettre par exemple d'acquérir des méthodes, de renforcer ou d'approfondir ses connaissances, selon les modalités suivantes :

- 3 heures en sixième et au moins 1 heure en 5e, 4e et 3e
- Tous les élèves d'un même niveau suivront le même nombre d'heures d'accompagnement personnalisé
- Les élèves seront regroupés en fonction de leurs besoins et au sein de groupes à la composition variable tout au long de l'année (c'est-à-dire pas dans leur groupe classe) pendant l'accompagnement personnalisé.

Enseignements Pratiques Interdisciplinaires

Les EPI sont une modalité nouvelle de mise en œuvre des programmes disciplinaires : ils sont en effet pensés comme une manière pour le professeur de réaliser une partie de son programme différemment. D'autre part, leurs contenus seront établis en fonction des objectifs de connaissances et de compétences du socle commun de connaissances.

Les EPI s'inscrivent dans l'un des **8 thèmes de travail** suivants :

- Corps, santé, bien-être, sécurité ;
- Culture et création artistiques ;
- Transition écologique et développement durable ;
- Information, communication, citoyenneté ;
- Langues et cultures de l'Antiquité ;
- Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ;
- Monde économique et professionnel ;
- Sciences, technologie et société.

Au moins 6 de ces thèmes seront traités par chaque élève au cours du cycle 4, à raison d'au moins 2 thèmes différents traités chaque année.

Enfin, les EPI doivent également contribuer à la mise en œuvre des trois parcours éducatifs :

- le parcours citoyen,
- le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)
- le parcours Avenir

Un livret scolaire unique

Un livret sera mis en place sous la forme d'un document numérique qui va suivre l'élève du CP à la 3ème. Il intégrera les bulletins scolaires et les bilans de fin de cycle. Les bulletins de CM1 et CM2 de l'élève seront accessibles aux professeurs de 6ème.

Le nouveau brevet à partir de juin 2017

Le contrôle continu représente 400 points

Chacun des 8 champs d'apprentissage du socle commun apporte un nombre de points à l'élève, arrêté lors du conseil de classe du 3e trimestre de la classe de 3e :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (20 points)
- Maîtrise satisfaisante (35 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Le contrôle final représente 300 points sur 2 jours :

Le premier jour, le français (3h) et l'histoire-géographie, enseignement moral et civique (2h) :

- Un thème en fil rouge
- Des questions identifiées pour chaque discipline ! Un travail de rédaction et d'argumentation
- Une dictée

Le deuxième jour :

- une nouvelle épreuve écrite de 3 heures portant sur les programmes de mathématiques (2 heures) et de sciences expérimentales et de technologie (1 heure) :
 - Un thème en fil rouge
 - Des questions identifiées pour chaque discipline
 - Un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie.

Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points. Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points.

- **Une nouvelle épreuve orale de 15 minutes**
 - l'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, avenir et citoyen ; l'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter ; l'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet vaut pour la moitié des points.
 - L'épreuve orale est évaluée sur 100 points.

L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700.

Il obtient la mention :

- assez bien, s'il cumule plus de 420 points
- bien, s'il cumule plus de 490 points
- très bien, s'il cumule plus de 560 points